

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

**RAPPORT 22/61/03 VET**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Engagement municipal pour lutter contre l'obésité et en priorité l'obésité infantile - Approbation des axes stratégique de lutte contre l'obésité.**

22-38437-DSSI

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Depuis 2020, la Ville de Marseille s'est engagée dans une véritable politique de santé publique construite autour d'axes majeurs :

- réduire les inégalités sociales et territoriales en santé,
- améliorer la prévention et l'accès aux soins,
- agir auprès des populations fragiles ou vulnérables,
- agir pour la santé des femmes,
- favoriser l'activité physique pour tous et adaptée,
- promouvoir la santé-environnement.

La Ville de Marseille est également impliquée dans diverses instances au plan local et national dans lesquelles elle porte des sujets majeurs tel que la lutte contre l'obésité infantile, marqueur majeur des inégalités sociales de santé en France et à Marseille.

Toutes les études internationales mettent en évidence que l'obésité est un véritable terreau des maladies chroniques graves voire handicapantes. Le surpoids et l'obésité sont des facteurs de risque des maladies cardio-vasculaires, de l'hypertension, du diabète de type II et de la survenue de cancers. En France, la prévalence de l'obésité a doublé en l'espace de 25 ans pour atteindre 17% de la population en 2020.

La proportion de personnes touchées augmente et cette progression est plus rapide chez les plus jeunes et chez la population féminine : 9,2% de prévalence chez les 18-24 ans, 17,4% chez les femmes.

Dans les Bouches-du-Rhône et les quartiers de la Politique de la Ville notamment, les enfants de 3-4 ans ont 4 fois plus de risque d'être touchés par l'obésité en comparaison des autres quartiers.

Il est également maintenant avéré que la crise de la Covid a causé un creusement de ces inégalités, et augmenté cette épidémie d'obésité, prioritairement chez les jeunes filles (Étude Bilans de Santé en Ecole Maternelle « BSEM », Val de Marne, 2021).

La sédentarité et une alimentation déséquilibrée n'expliquent pas tout. Les facteurs environnementaux sont également en cause. Liée à un certain nombre de facteurs, individuels, l'obésité est surtout très significativement liée aux conditions de vie des ménages, à leur environnement et leur cadre de vie, ceux-ci ayant été, ces dernières années, fortement impactés. L'obésité est un symptôme de la dégradation socio-économique et écologique.

De façon générale, l'ensemble de ces facteurs étant liés à la densité urbaine, les villes et les grandes agglomérations ont été démontrées comme des environnements largement plus obésogènes que les autres espaces d'habitation.

Le travail en intersectorialité entre les différents services et élus des collectivités (santé publique, sports, aménagement, santé scolaire, agriculture, restauration collective, etc.) est démontré comme impactant positivement l'efficacité des actions sur l'obésité ou sur sa prévention. Des actions dès le plus jeune âge, adaptées à chaque tranche d'âge et en proximité des acteurs permettront de relever efficacement ces enjeux.

Avec des attendus sur la mobilisation dynamique et efficiente à tous les niveaux, la Ville de Marseille entend mettre en œuvre une stratégie générale afin de lutter efficacement contre l'obésité, l'obésité infantile et prévenir l'occurrence de ces maladies, en particulier chez les populations les plus défavorisées.

Plus précisément, la Ville de Marseille entend engager un plan d'actions municipal de lutte contre l'obésité articulant différentes modalités d'actions :

- Mise en place d'ateliers de réflexion type séminaire « La santé dans toutes les politiques » avec la thématique « obésité infantile ». Ce type de séminaire prendra la suite de celui initié en mars 2022 dans le cadre de l'Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage en cours sur le service de santé. Ces ateliers prendront la forme d'ateliers d'échanges entre élus suivi d'atelier technique avec les différents services concernés. Ces ateliers seront animés par un prestataire. Les délégations directement concernées sont : restauration scolaire, petite enfance, écoles, sports, urbanisme, alimentation durable, commerces. L'articulation avec les mairies de secteurs sera recherchée afin d'inscrire la thématique comme une priorité d'actions.

- Mise en place d'un observatoire de l'obésité infantile en 2022. Cet observatoire aura pour objectif d'établir une cartographie et un état des lieux des données disponibles sur l'obésité infantile et ses principaux déterminants environnementaux sur sa commune (environnement urbain, offre alimentaire, publicités et commerces à l'abord des établissements scolaires) et de contribuer à la réflexion des indicateurs de suivis. Il pourra s'appuyer sur les services compétents (Service Valorisation des Données-Système d'Information Géographique).

- Élaboration d'une stratégie d'action 2023-2026 d'ici fin 2022, sur la base des discussions en cours avec nos partenaires institutionnels (Agence Régionale de Santé PACA, Comité D'Éducation et de Promotion de la Santé des Bouches du Rhône...).

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE

**ARTICLE 1** Est approuvé l'engagement municipal de lutter dans toutes les politiques publiques municipales contre l'obésité.

**ARTICLE 2** Est approuvée la mise en place de groupes de travail et de réflexion réunissant les Adjoints au Maire concernés et les Maires de secteurs, dont l'objectif sera de définir selon les axes stratégiques décrits dans le présent rapport, à court ou moyen terme, un plan d'actions municipal de lutte contre l'obésité.

**ARTICLE 3** Est approuvé l'engagement municipal à mettre en œuvre l'ensemble des actions permettant de lutter contre l'obésité infantile dans les territoires défavorisés en s'appuyant sur tous les domaines d'intervention de la Ville, sport, espaces verts, écoles, santé publique, restauration scolaire.

**ARTICLE 4** Est approuvée la mise en place d'un observatoire de l'obésité infantile qui servira d'outil à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements